



**FAIRTRADE**  
INTERNATIONAL

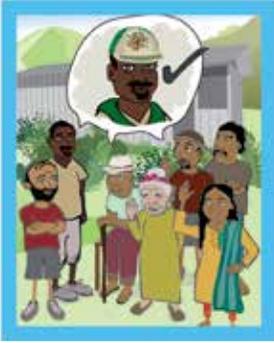
## **EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES POUR LES PETITS PRODUCTEURS**

### **COMMENT JOUER:**

- Six personnes peuvent jouer
- Les joueurs élisent un capitaine de jeu, qui ne pourra participer au jeu mais qui sera responsable de la grille de réponses, un feuillet qui décrit les illustrations du jeu, indique si elles sont Positifs ou négatives, et comporte des questions pour les joueurs.
- Chaque joueur a un jeton. Un jeton peut être n'importe quel petit objet (une graine de café, de cacao, une pièce de monnaie, etc.) mais chaque jeton est différent.
- Placez tous les jetons sur la première case.
- Le premier joueur jette les dés et déplace son jeton sur la case qui correspond à la couleur du dé.
- Dans le sens des aiguilles d'une montre, chaque joueur doit ensuite jeter les dés et déplacer son jeton.

### **Exemple:**

- Si le joueur tombe sur une case avec un dessin, il ou elle doit décrire ce qu'il ou elle voit. Une fois que le joueur a décrit ce qu'il ou elle voyait, le capitaine du jeu lira la légende qui correspond à l'illustration dans la grille de réponses. Si l'action est décrite comme négative, le joueur devra reculer vers la case correspondante et attendre le prochain tour. Si l'action est Positif, il ou elle pourra avancer vers la prochaine case.
- Pour gagner la partie, un joueur doit parvenir à la case "Arrivée" ou être suffisamment proche de la fin du jeu lorsqu'il n'y a plus de couleur disponible pour avancer. A ce moment là, le joueur devra répondre à trois questions sur les sujets abordés durant la partie. Si les réponses sont justes, il ou elle gagnera la partie. Sinon, il ou elle devra attendre son tour pour jeter les dés à nouveau et répondre à trois autres questions.



**Positif** ✓

La responsabilité doit être donnée à une personne au sein de votre organisation afin de mener à bien les étapes opérationnelles nécessaires pour que votre organisation soit en conformité avec les critères de l'article 3.2 sur le Développement Environnemental.

**Note:** La personne choisie ne doit pas nécessairement avoir une formation diplômante dans les domaines de l'environnement ou de l'agronomie mais doit avoir suffisamment de connaissances pratiques ou théoriques pour être en mesure d'effectuer correctement ces tâches. Elle doit avoir une position qui lui permette d'avoir un poids dans la prise de décision au niveau organisationnel.

Ref: 3.2.1  
Critère Central pour l'Année 0



**Positif** ✓

Les membres doivent stocker les pesticides et autres produits chimiques dangereux de manière à minimiser les risques et à ce qu'ils soient spécifiquement hors de portée des enfants.

Vous devez entretenir une zone de stockage centrale pour les pesticides et autres produits chimiques dangereux afin d'en minimiser les risques. Cette zone de stockage doit:

- être fermée à clé et accessible exclusivement au personnel formé et autorisé ;
- être ventilée afin d'éviter toute concentration de vapeurs toxiques ;
- disposer d'équipements, tels que les matériaux absorbants, pour gérer les accidents et les déversements accidentels ;
- ne contenir aucune nourriture ;
- contenir des substances dangereuses clairement étiquetées et indiquant les contenus, les mises en garde, les utilisations prévues, de préférence dans le conteneur d'origine si c'est possible ; et
- contenir des informations sur la manipulation appropriée (fiches de sécurité).

Ref: 3.2.9  
Critère Central pour l'Année 0

Ref 3.2.10  
Critère Central pour l'Année 3



**Négatif** ✗

Vous et vos membres ne devez pas utiliser intentionnellement des semences ou des plants génétiquement modifiés pour les cultures Fairtrade. Vous devez mettre en œuvre des pratiques qui évitent la contamination par les OGM des stocks de semence.

**Note:** vous pouvez évaluer le risque potentiel de vos membres au regard de l'utilisation de semences et/ou de plants génétiquement modifiés. Vous pouvez mettre au point un programme de sensibilisation sur les espèces et les variétés génétiquement modifiées enregistrées dans le pays ou la région et qui feront l'objet de ventes Fairtrade. Pour les espèces identifiées comme étant à risque, vous pouvez mettre au place des mesures supplémentaires afin d'éviter l'utilisation de ces lots de semence.

Vous pouvez faire la liste des OGM commercialisés dans le pays, par espèce, caractéristique et nom de marque. Vous pouvez suivre les listes disponibles au grand public pour connaître les produits disponibles sur le marché en tant qu'OGM.

Ref: 3.2.32



## Positif ✓

Vous devez dresser la liste des pesticides utilisés sur les cultures Fairtrade et la tenir à jour, au minimum tous les 3 ans. Vous devez indiquer dans la liste quelles substances sont dans la Liste des Substances Interdites, partie 1, Liste rouge et partie 2, Liste Orange (voir annexe 2).

**Note:** Vous pouvez décider de la manière de récolter ces informations. Il vous est conseillé de souvent mettre à jour la liste. La liste peut être compilée par le biais d'interviews et d'échanges informels avec des groupes de membres, ou idéalement en rassemblant les comptes rendus d'utilisation conservés par les membres.

Ref 3.2.15  
Critères Centraux pour l'Année 0

Vous et vos membres ne devez utiliser aucune des substances figurant dans la liste des substances interdites de Fairtrade International, partie 1 (Liste Rouge), disponible dans l'Annexe 2 sur les cultures Fairtrade (Voir Annexe 2). Les substances interdites doivent être clairement signalées comme contre-indiquées pour les cultures Fairtrade.

Ref: 3.2.16  
Critère Central pour l'Année 0

## Négatif ✗

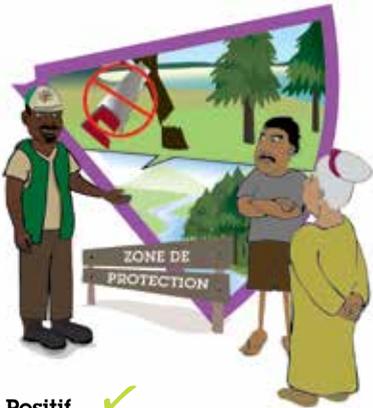
Vous et vos membres ne devez pas réutiliser les conteneurs de pesticides ou d'autre substance dangereuse pour stocker ou transporter de la nourriture ou de l'eau.

Ref: 3.2.13  
Critère Central pour l'Année 0

Vous devez mettre en œuvre une procédure pour garantir que vos membres n'utilisent pas sur leurs cultures Fairtrade des substances qui figurent dans la partie 1 (Liste Rouge) des substances interdites de Fairtrade International. La procédure doit au moins inclure des activités de sensibilisation sur les substances interdites.

**Note:** La procédure peut consister en une série de mesures qui s'avèrent efficaces pour vos membres. Elle peut également inclure des activités comme la mise à jour et la diffusion d'une liste de noms commerciaux des substances figurant dans la partie 1 (Liste Rouge) des substances interdites, indiquant ainsi les substances dangereuses pour vos membres ainsi que des activités visant un échange des bonnes pratiques basées sur les expériences de vos membres.

Ref: 3.2.18  
Critère Central pour l'Année 0



**Positif** ✓

Vos membres doivent éviter les impacts négatifs sur les aires protégées ainsi que sur les aires de grande valeur pour la conservation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'exploitation ou des zones de production à partir de la date d'application à la certification. Les zones qui sont utilisées ou converties à la production de la culture Fairtrade doivent être en conformité avec la législation nationale relative à l'utilisation de la terre agricole.

**Note:** Les « aires protégées » sont des espaces géographiques clairement définis, reconnus, dédiés et gérés, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long-terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés. (Union Internationale pour la Conservation de la Nature 2008). Les aires protégées peuvent être des aires de conservation biologique publiques ou privées.

Vous pouvez identifier les aires protégées avec l'aide des autorités locales, régionales et nationales. « Les aires de grande

valeur pour la conservation » renvoie aux zones qui méritent d'être conservées car elles sont importante à l'échelle locale, régionale ou mondiale et elles peuvent inclure des valeurs sociales tels que les avantages qu'une aire procure à une communauté en termes de rayonnement culturel ou de ressources économiques. Vous pouvez identifier les aires de grande valeur pour la conservation en vous appuyant sur les connaissances disponibles au sein de votre organisation et de la communauté limitrophe. Vous pouvez consulter les aînés et les membres de la communauté qui sont susceptibles de connaître la végétation naturelle de la région.

« L'impact négatif » renvoie à la destruction partielle ou complète des zones protégées ou à la perte de la valeur de conservation.

Ref: 3.1.33  
Critère Central pour l'Année 1



Please check this reference - it was different on the one we had in the english version, which was Ref: 3.2.1



**Positif** ✓

Vous devez identifier les critères du chapitre sur la Production pour lesquels vous ou vos membres risquent de ne pas être en conformité.

**Note:** Les risques renvoient à la probabilité que les membres ne soient pas en mesure d'être en conformité avec les critères. Les informations nécessaires en vue de déterminer les risques proviendraient selon toute vraisemblance d'un savoir disponible à l'intérieur de la communauté, de votre expérience et de celle de vos membres, ou encore de discussions au cours de votre Assemblée Générale..

Ref: 3.1.2  
Critère Central pour l'Année 1



### Positif



Vous et les membres de l'organisation qui entreprenez la récolte sauvage de produits Fairtrade dans des zones non cultivées devez garantir la durabilité et la pérennité des espèces ramassées dans leur habitat naturel.

**Note:** La récolte sauvage implique que la seule activité productive de la zone non cultivée soit la récolte. Toute activité autre (par exemple, défricher les chemins, entretenir les camps) doit être effectuée d'une manière qui minimise l'impact humain. Garantir la durabilité renvoie à la récolte effectuée de manière à : entretenir les espèces, entretenir la disponibilité aux autres espèces qui en dépendent au sein de l'écosystème et garantir que le cycle de culture à venir fournira une quantité équivalente.

Ref: 3.2.36  
Critère Central pour l'Année 1



### Positif



Vous et vos membres ne devez pas appliquer de pesticides et autres produits chimiques à au moins 10 mètres de toute activité humaine (habitations, cantines, bureaux, entrepôts ou lieux de même type où il y a des gens, etc.). Une zone tampon d'au moins 10 mètres doit être maintenue à moins qu'il existe une barrière qui réduit efficacement le flottement des pesticides. Une alternative est de laisser un intervalle de temps avant d'autoriser l'accès, pour que personne ne soit affecté par le flottement des pesticides.

Ref: 3.2.7  
Critère Central pour l'Année 1



### Positif ✓

Vous et les membres de l'organisation devez disposer de zones désignées pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux.

**Note:** Vous pouvez fournir des zones centrales pour l'élimination et le stockage des déchets dangereux afin que vos membres ne s'en débarrassent pas imprudemment ou ne les stockent pas indéfiniment. Vous pouvez également contacter les fournisseurs et les autorités locales pour aider à identifier les matériaux dangereux et les meilleures pratiques pour les manipuler et les éliminer.

Ref: 3.2.30  
Critère de Développement pour l'Année 3



### Positif ✓

Vous et vos membres devez rincer trois fois, perforer et stocker les conteneurs vides de manière adéquate. Tout équipement qui a été en contact avec des substances dangereuses doit être nettoyé et stocké de manière adéquate.

**Note:** Stocker de manière adéquate signifie réduire les risques en maintenant les matériaux à l'écart des personnes, des animaux et des sources d'eau. Le terme équipement renvoie aux autres matériaux qui ont été en contact avec les pesticides, comme l'équipement de protection individuelle, les filtres, ainsi que l'équipement de mesure et d'application. Il vous est conseillé de contacter les fournisseurs de produits chimiques et/ou les autorités locales pour l'élimination de ces matériaux.

Ref: 3.2.14  
Critère de Développement pour l'Année 3

Vous devez mettre en œuvre des mesures afin de vous assurer que tous les gens, y compris les membres et les travailleurs, portent un équipement de protection individuelle approprié pour manipuler les pesticides et les produits chimiques dangereux.

**Note:** Les équipements de protection individuelle sont des vêtements de protection qui limitent efficacement l'exposition aux produits chimiques dangereux. Cela comprend des vêtements qui couvrent les bras et les jambes, des chaussures (chaussures basses ou bottes), un masque si nécessaire, et en cas de pulvérisation de cultures par le haut, un chapeau. Les vêtements particuliers varieront en fonction du contexte local. Les étiquettes des produits pesticides peuvent fournir des recommandations complémentaires sur le type d'équipement de protection individuelle qu'il convient d'utiliser pour mélanger et utiliser.

Ref: 3.2.5  
Critère Central pour l'Année 3



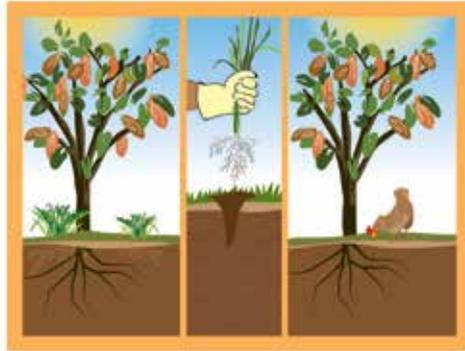
**Négatif**



Vous devez sensibiliser vos membres afin qu'il n'y ait aucun ramassage et aucune chasse d'espèces rares ou menacées.

**Note:** La classification initiale des espèces rares et menacées peut être effectuée par vos membres sur la base de leurs connaissances. Vous pouvez contacter un expert local en biodiversité afin qu'il vous aide à identifier les espèces rares et menacées en vue d'ajuster la classification initiale.

Ref: 3.2.37  
Critère de Développement pour l'Année 3



**Positif**



Vous devez avoir pour objectif que vos membres qui recourent à des désherbants en utilisent le moins possible grâce à d'autres stratégies de désherbage et de surveillance.

**Note:** Les stratégies peuvent inclure des activités visant à éviter les conditions de croissance favorables aux mauvaises herbes, à faire de la concurrence aux mauvaises herbes ou à promouvoir des mesures de surveillance alternatives comme le sarclage mécanique, le sarclage manuel, l'utilisation d'herbivores ou encore le contrôle biologique.

Ref: 3.2.19  
Critère de Développement pour l'Année 3



**Positif**



Vous devez fournir une formation aux membres et travailleurs qui manipulent des pesticides et autres produits chimiques dangereux sur les risques liés à la manipulation de ces produits et sur la façon de les manier correctement.

Ref: 3.2.4  
Critère Central pour l'Année 3



**Positif** ✓

Vous devez identifier les terres qui risquent l'érosion ou les terres qui en sont déjà victimes d'érosion au sein des champs où sont cultivées les cultures Fairtrade de vos membres.

Ref: 3.2.20  
Critère de Développement pour l'Année 3



**Positif** ✓

Vous devez fournir une formation à vos membres sur l'utilisation appropriée des engrais. Cette formation doit comprendre :

- Les mesures en vue de garantir que les engrais (biologiques et non biologiques) sont appliqués dans des proportions qui correspondent aux besoins nutritifs de la culture
- Les mesures visant à stocker en toute sécurité les engrais séparément des pesticides de façon à minimiser les risques de pollution des eaux

Ref: 3.2.22

Vous devez soumettre un rapport sur les mesures que vous, en tant qu'organisation, ainsi que vos membres ont mises en œuvres pour améliorer la fertilité du sol.

**Note:** Vous pouvez choisir la forme que vous souhaitez donner à votre rapport d'activités. Les mesures peuvent inclure des pratiques comme la rotation des cultures, les cultures intercalaires, l'agroforesterie, l'utilisation de couvre sols, l'incorporation de compost ou d'engrais vert dans le sol.

Ref: 3.2.23  
Critère de Développement pour l'Année 3



**Négatif** ✗

Vous devez sensibiliser vos membres à la réutilisation des déchets organiques par la mise en œuvre de pratiques qui permettent aux nutriments d'être recyclés. Vous et vos membres pouvez uniquement brûler des déchets organiques si cela est exigé par la législation en vigueur pour des raisons sanitaires, ou s'il est évident qu'il s'agit d'une pratique plus durable.

**Note:** Nourrir les animaux avec des déchets organiques contaminés par des pesticides et brûler des déchets organiques ne constituent pas des pratiques durables. Brûler des déchets organiques pour des raisons sanitaires peut être considéré comme une bonne pratique si cela est effectué dans un cadre surveillé afin de minimiser les risques d'incendie et de fumée.

Ref: 3.2.31  
Critère de Développement pour l'Année 3



### Positif ✓

Vos membres doivent étiqueter tous les pesticides et autres produits chimiques dangereux.

**Note:** Les conteneurs doivent être pourvus d'étiquettes indiquant clairement les contenus, les mises en garde, les utilisations prévues (de préférence dans le conteneur d'origine si possible).

Ref: 3.2.11  
Critère de Développement pour l'Année 3



### Positif ✓

Vous devez dresser la liste des sources d'eau utilisées pour l'irrigation et la transformation des cultures Fairtrade.

**Note:** Les cartes ou schémas qui montrent la localisation des sources d'eau sont acceptés.

Critère de Développement pour l'Année 3

Vous devez être informés de la situation des sources d'eau dans la région. Si les autorités locales ou d'autres entités considèrent que vos ressources en eau s'appauvrissent ou sont dans un état critique ou subissent une pression excessive Vous devez entrer en discussion avec les autorités ou les initiatives locales en place afin d'identifier les moyens de s'impliquer dans la recherche de solutions.

**Note:** Il est difficile de déterminer si une source d'eau est durable ou si elle a une capacité de réapprovisionnement, mais vous pouvez suivre les données existantes sur la durabilité des sources d'eau grâce à des informations et/ou des demandes portées par les autorités locales, les universités ou les organisations qui travaillent dans sa région.

Ref 3.2.25  
Critère de Développement pour l'Année 6

Vous devez fournir une formation aux membres de votre organisation sur les mesures à prendre pour utiliser l'eau efficacement. Cette formation doit comprendre :

- l'estimation de la quantité d'eau nécessaire pour irriguer et/ou transformer une culture,
- la mesure (ou l'estimation) de la quantité d'eau extraite de la source,
- la mesure de la quantité d'eau d'irrigation et/ou de transformation,
- l'entretien du système de distribution d'eau
- l'adoption de méthodes applicables afin de réutiliser et/ou recycler l'eau.

Ref 3.2.26  
Critère de Développement pour l'Année 3



**Positif** ✓

Vous et vos membres devez entretenir des zones tampons autour des plans d'eau et des zones d'alimentation des bassins hydrologiques entre les aires de production et les aires de grande valeur pour la conservation, qu'elles soient protégées ou non.

**Note:** La remise en état de couloirs écologiques peut s'effectuer en réintroduisant activement la végétation d'origine.

Ref: 3.2.35  
Critère de Développement pour l'Année 6



**Positif** ✓

Vos membres doivent être en mesure de prouver que les pesticides sont appliqués sur la base d'une connaissance des nuisibles et des maladies.

**Recommandations:** La décision d'utiliser des pesticides suite à des contrôles se déroule dans de meilleures conditions lorsque vous et vos membres comprennent quels nuisibles et maladies affectent vos cultures Fairtrade et sous quelles conditions ils sont susceptibles de mettre les cultures en danger. Le contrôle peut inclure des cartes et des schémas qui montrent la répartition des nuisibles et des maladies dans les champs ce qui pourrait déboucher sur des utilisations ciblées des pesticides.

Ref: 3.2.3  
Critère de Développement pour l'Année 6

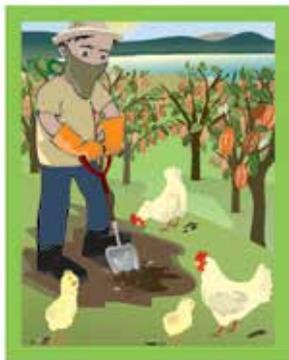


**Positif** ✓

Vos membres doivent disposer d'équipement pour gérer les accidents et les déversements accidentels dans les zones où ils préparent et mélangent les pesticides et autres produits chimiques dangereux, afin que ces derniers ne s'infiltrent pas dans le sol ou dans l'eau. Les membres doivent planifier la pulvérisation de façon à ce qu'il ne leur reste que peu ou plus de produit à la fin.

**Note:** L'équipement peut être très simple, comme par exemple du matériel absorbant.

Ref: 3.2.12  
Critère de Développement pour l'Année 6



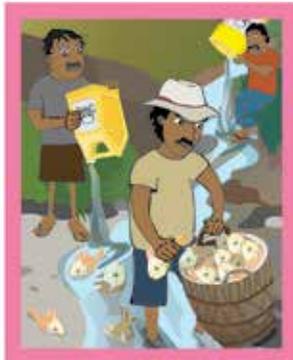
**Positif**



Vous devez soumettre un rapport sur les pratiques que les membres de l'organisation ou vous-même entreprenez pour réduire les émissions de GES et pour augmenter la séquestration du carbone.

**Recommandation:** L'utilisation d'engrais vert dans les champs et l'augmentation de la matière organique dans le sol contribuent à l'augmentation de la séquestration de carbone.

Ref: 3.2.40  
Critère de Développement  
pour l'Année 6



**Négatif**



Vous et vos membres devez entretenir des zones tampons autour des plans d'eau et des zones d'alimentation des bassins hydrologiques entre les aires de production et les aires de grande valeur pour la conservation, qu'elles soient protégées ou non. Les pesticides et autres produits chimiques ou engrais dangereux ne doivent pas être appliqués dans les zones tampons.

**Note:** Les zones tampons favorisent une meilleure gestion et la durabilité des aires protégées adjacentes, ce qui favorise la biodiversité. Les ensembles de petites exploitations agricoles peuvent être considérés comme un site unique de production avec les zones tampons situées uniquement en leur périphérie. Il est recommandé que l'utilisation totale de la terre pour la production des cultures soit évitée. Il est aussi recommandé que les zones tampons soient dans la mesure du possible connectées afin de créer un corridor écologique.

Ref: 3.2.35  
Critère de Développement  
pour l'Année 6

# QUESTIONS SUGGEREES POUR LES JOUEURS

1. **Nommer trois choses que vous pouvez faire avec des contenants de pesticides vides.**

Réponses possibles: Rinçage à trois reprises, ponction et conserver avec précaution. Porter des vêtements de protection lorsque vous utilisez des contenants de pesticide.

2. **Comment se débarrasser des déchets?**

Réponses possibles: Réponses possibles: loin des sources d'eau, dans un endroit verrouillé, loin des enfants, dans des lieux désignés.

3. **Si vous avez des questions sur les exigences environnementales, à qui devez-vous vous adresser?**

Réponses possibles: Réponse possible: au Comité de Contrôle Interne, à la Personne Contact Fairtrade ou au consultant Fairtrade.

4. **Nommer trois animaux qui devraient être protégés dans votre région.**

Réponses possibles:  
PNG: bird of paradise,  
tree kangaroo, dugong  
Fiji: Iguanas, whales, turtles,  
fish (fresh water & marine fin fish),

5. **Nommer trois ravageurs qui pourraient affecter vos récoltes.**

Réponses possibles:  
Café:  
Cacao:  
Sucre:

6. **Nommer trois sources d'eau dans votre communauté.**

Réponses possibles: ruisseau, rivière, mare, estuaire.

7. **Qu'est-ce qu'une zone tampon?**

Réponses possibles: Un espace dans lequel il n'y a pas de cultures et où les animaux et les plantes sont protégées.

8. **Pourquoi est-ce important d'avoir des zones tampon? Réponses possibles:** Pour protéger les plantes, les animaux et favoriser la fertilité du sol.

9. **Nommer deux zones qui, selon vous, devraient être utilisées comme zone tampon.**

Réponses possibles: Réponses possibles: les berges, les maisons individuelles

10. **Qu'est-ce qu'un Organisme Génétiquement Modifié?**

Réponse: Un produit alimentaire conçu en laboratoire.

11. **A quel moment devriez-vous utiliser des pesticides?**

Réponse: Seulement quand c'est nécessaire, pour empêcher les ravageurs d'endommager ou de détruire les cultures.

12. **Nommer trois pesticides disponibles dans votre communauté et vérifier s'ils sont dans la liste des Produits Interdits de Fairtrade International (Liste Rouge).**

13. **Nommer trois type d'équipement de protection qui peuvent limiter de manière efficace l'exposition aux produits chimiques dangereux.**

Réponses possibles: lunettes de protection, lunettes en plastique, bottes en caoutchouc, tabliers.

14. **Est-ce une bonne idée de réutiliser des contenants de pesticides et autres produits chimiques dangereux pour conserver ou transporter de l'eau ou de la nourriture? Pourquoi ou pourquoi pas?**

Réponse: Ce n'est pas une bonne idée car l'on peut tomber malade.

15. **Décrire comment vous commenceriez votre compost.**

Réponse: Avec des restants de nourriture, des vers de terre et des feuilles sèches and vegetation.